# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 27 JUILLET 1860.

G. P. WEISSE, E. DUPUIS, E. DUVERGER, S. HARDY } Editeurs-Propriétaires

Journal du Matin.

VENDREDI MATIN, 27 JUILLET.


☞ Pour bibliothèque, voir la seconde page.

## Abonnés à la Semaine.

Les personnes de l'Abeille sont autorisées à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 50 cts chacune pour les six numéros. On paiera sans paroles.

Vendre à l'encan de ce jour.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, au No 36, Vieille Levée—Voiture, cuve de vin, fûts, ferrure, etc.

## Bulletin Européen.

Le parlement anglais vient d'être saisi par des débats d'une exigeux sur deux questions qui tout en différant de nature ont toutes deux leur importance, l'une est celle de la défense future de l'Inde, l'autre est le conflit soulevé entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes.

Les débats sur la défense de l'Inde ont fait ressortir les dangers de la situation. On sait qu'avant l'insurrection de 1857, le gouverneur général avait à sa disposition trois sortes de troupes: une armée indigène de 260,000 hommes, dont trois tiers officiers étaient Anglais; une armée européenne recrutée et soldée par la Compagnie des Indes, et montant à 35,000 ou 36,000 hommes, et environ 20,000 hommes de troupes royales, soldées par la Compagnie.

Après la guerre de 1857 on ne pouvait songer à armer de nouveau les Hindous, sans compter d'un autre côté les troupes européennes ne suffisaient pas on a vécu de la fiscalité que des Anglais grande de l'Himalaya, des Ghorkas et des Sikhs du Pendjab qui étant séparés des Hindous par la langue et la religion seront moins à craindre. On a en outre arrêté de diminuer la disproportion entre les forces indigènes et les forces européennes. L'effectif normal des forces européennes, qui se décomptait par 50,000 hommes avant 1857, doit être porté à 75,000 hommes. Ces troupes seront elles toutes parties de l'armée royale, ou deviendra-t-on à recruter, pour la défense de l'Inde, des régiments spéciaux? telle est la question que le Parlement vient de résoudre.

A l'époque de la rébellion les régiments de la Compagnie avaient été licenciés et remplacés par des troupes royales. Il n'existait de service et on les rétablirait. Le ministre naval de l'Inde, sir Charles Wood, tout en avouant qu'il avait été d'abord partisan d'une grande levée, a présenté à la Chambre des Communes un bill pour assimiler aux officiers de l'armée royale les officiers des régiments locaux. Son prédécesseur, lord Stanley, est resté fidèle à l'opinion qu'il professait au ministère, et a soutenu la nécessité d'une armée locale.

L'opinion du cabinet anglais a prévalu dans le Parlement et il a été décidé qu'il ne serait plus recruté de corps spéciaux, mais par suite l'armée royale devra recevoir une augmentation proportionnelle, puisqu'elle devra toujours avoir 75,000 hommes disponibles pour le service de l'Inde.

Un autre débat a causé une émotion très vive en Angleterre. La Chambre des Lords a rejeté le bill d'abolition des droits sur le papier, et la Chambre des Communes a prétendu que le bill étant financier était de son ressort exclusif. En même temps que le papier sanctuait au contrôle entre les deux chambres anglaises, les chiffons étaient l'occasion d'une dispute semblable en France entre la Chambre des Députés et le Conseil d'Etat. Cette question générale a prouvé, nous apprend le télégraphe, par le rejet de la loi qui abolissait les droits de sortie sur les chiffons, c'était le corollaire obligé du rejet du bill anglais.

Le Parlement d'Angleterre est sorti d'embarras d'une façon assez curieuse.

La commission de vingt-deux membres, nommée pour rechercher par quelles voies et moyens le Chambre des Lords a le droit de rejeter un bill financier voté par la Chambre des Communes, a, il entendu d'abord deux rapports, l'un favorable à la prérogative des Lords, et auquel ont adhéré dix-neuf membres; l'autre rédigé en sens contraire par M. Bright, et qui n'a obtenu l'approbation que de M. Gladstone et de lord John Russell. Après de vaines tentatives pour fondre ces deux avis deux fois opposés entre eux, la commission, dans le rapport définitif auquel elle s'est arrêtée, s'est bornée à énumérer un certain nombre de précédents de date relativement récente, qui sont tous favorables aux prétentions des Lords, et elle n'a pas donné de conclusion. Lord Palmerston a proposé à la Chambre basse de voter le droit de voter les crédits appartient exclusivement à la Chambre des Communes; 2o que bien que la Chambre des Lords ait rejeté quelques bills de finances, l'exercice de ce pouvoir est légitimement regardé par les Communes avec jalousie; 3o que la Chambre des Communes en vue de l'avenir, déclare posséder seule le droit d'établir en d'autres termes, de déclarer à ce que son droit d'initiative est inviolable.

La chambre s'est donné la satisfaction d'adopter ces résolutions, mais il n'a pas été question de reprendre le bill qui est bien et dûment enterré, et le point de droit en litige reste en suspens, ou plutôt les Lords, encouragés par ce premier triomphe, se manœuvrent pas de n'en prévaloir à l'avenir.

En Allemagne, nous n'avons rien de nouveau à signaler; toujours même situation nébuleuse. Il est impossible de rien distinguer au milieu de cette obscurité de langage diplomatique et des contradictions que présentent les feuilles germaniques.

A Paris, 180,000 personnes sont allées visiter la chapelle ardente de Palais-Royal pour voir le cercueil du prince Jérôme. Pour être juste, disons qu'il n'y avait pas de gaz dans les bâtons parisiens, les étrangers ont peut être compté un moins pour moitié dans ce chiffre.

Après des discussions interminables au corps législatif à propos des chiffons, le projet de loi a été abandonné.

La question suisse est restée dans l'ombre, et à part l'émotion causée par la nouvelle du massacre des chrétiens par les Druses, on ne sait trop l'intérêt se rattache au voyage de Napoléon Prince Le *Nord*, organe russe, publié à Bruxelles, vient de publier un article sur l'Italie qui a, dans les circonstances actuelles, une portée significative. Ce journal s'efforce de démontrer que la politique suivie a été de tout temps favorable à l'indépendance de l'Italie que ce n'est pas par rupture avec Alexandre II avec l'Autriche qui a fomenté en opposition de Saint Pétersbourg des sympathies inattendues pour la Prusse que c'est au contraire l'alliance contractée par Alexandre Ier avec l'Autriche, sous la pression des événements de 1812, qui avait interrompu la politique traditionnelle de bienveillance prise jusqu'alors par la Russie à l'égard des populations italiennes. Le *Nord* rappelle que dès 1845 la Russie prévenait l'éventualité révolutionnaire de l'Italie du nord par l'Autriche et la France, et la formation d'une fédération italienne indépendante, sous la présidence honoraire du pape.

La situation en Italie se complique d'une façon assez inopportune pour l'insurrection des Marches. Mgr Bedini trouverait plus loin un extrait de l'*Unità Italiana*, journal du célèbre agitateur.

Nous pouvons à notre que la situation n'est guère arrêtée entre la France et la Russie est favorable à l'établissement d'une confédération, et que le royaume de Naples est destiné à une nouvelle dynastie. Les patriotes italiens savent heureusement fait avancer la question, et leur œuvre ne sera pas perdue pour l'avenir.

Un Député [illegible] Cavaignac.—*La Dieta a* [illegible] un grand nombre de députés des provinces [illegible] se sont rendus à Pesth pour [illegible] demander pourquoi il n'y a pas encore eu de meeting de ratification à la Nouvelle-Orléans en faveur de Breckinridge et Lane, et s'il y a dans cette ville une organisation quelconque du parti. Notre confrère avoue [illegible] ignorance qu'il ne peut répondre à son [illegible] mais, Cependant, dit-il au sujet du meeting, le [illegible] qui avait été convoqué pour [illegible] n'a pas eu lieu faute de monde, ce qui [illegible] à dire les grandes journées à feu nombreux du parti Breckinridge de passage, ajoute la Patrie, peuvent qu'on doit donner chemin aux jeunes et enthousiastes partisans de Breckinridge de ne prendre, mais cette opinion est mal fondée. Personne entre qui les prêtres et les prophètes du parti ne doivent essayer d'empêcher aux doctrines.

Le *Delta* [illegible] il son parti, en général, [illegible] beau dans l'ignorance de ce que font à la Nouvelle-Orléans les partisans de Breckinridge et Lane? Nous trouvons la réponse aux questions qu'on lui adresse dans le paragraphe qui suit, publié hier par le *Courrier*, en nous le donnons pour l'instruction des habitants des paroisses:

"Les démocrates et les partisans de l'élection de Breckinridge et de Lane—ont eu hier soir une assemblée de ward, dans le Troisième District, a la salle d'école de la rue des Grands-Hommes, un beau coup de citoyens s'étaient rendus. L'objet de la réunion était la formation d'un club. Le général Joe H. Lewis a été nommé président temporaire, et M. Garic secrétaire. On a procédé ensuite à l'organisation en constitué a été nommé pour rédiger un projet de règlement. M. Henry C. Castellanos, offrant à la demande générale, a présenté quelques observations appartenant après quoi la meeting s'est ajourné à mercredi prochain, à la même heure et au même endroit. Les partisans de Breckinridge, dans le Troisième District, sont de vrais patriotes, très ardents à l'œuvre, et nous espérons beaucoup de leur organisation."

Il est question, une fois de plus d'ouvrage à la Fresh de mécanicien de Paris une chaire pour l'enseignement de la médecine homœopathique.

## Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

### Nouvelles additionnelles par le Canada

### REVOLTE A NAPLES.

Boston, 26 juillet.—On a reçu par le *Canada* les nouvelles suivantes sur les affaires de Naples et de la Sicile:

Naples a été jeté dans un état d'agitation extrême. Le roi François II a convoqué les membres les plus influents de son ordonné immédiatement à la mort de Natali, trouvé près le Parc a été enterré hier devant le recorder Blache et mis en liberté. Il y a peu de preuves contre lui—On a acquis la certitude que Natali a été tué au duel par un voleur et que celui-ci a quitté la ville.

Philip Barstein est accusé d'avoir acheté des munitions de guerre des autres qu'il avait en dépôt dans les magasins Nos 73, rue Gravier, et 50 rue des Magasins.

Hugh Bradley que S. Levy, officier du Premier District, déclare avoir arrêté, à la demande de plusieurs citoyens, l'ex-lieutenant Bienville et Darbigny, où il voulait tuer Edward Bradley, a comparu devant le recorder.

Mary Gilfara, rue du Quartier, dit que Johanna Collins lui a adressé mercredi dernier des mots de nature à l'offenser, et qu'elle a été obligée de la frapper.

Alphonse Dyer s'est plaint d'avoir été battu par Thomas McCarthy, sur la Levée.

Rose Vesnie, Charles, et Julius Zerbon, f. c. l. s'accusent mutuellement d'insultes.

Wm Coops, arrêté par le lieutenant Crévon, et Francois Gaire, arrêté par l'officier Bullon, ont été condamnés à la peine de travaux forcés.

James Brown et Joseph McGrath, voleurs endurcis, que le sergent Raymond avait arrêtés, ont été envoyés pour trois mois à la prison de la ville.

Louis Brachet et George Miller sont accusés de vol et de violences par les officiers Lenfant et Flume.

Suicide.—Dans la nuit de mercredi à jeudi, Victor Bonnet, âgé de 30 ans, natif de Bordeaux, s'est noyé dans un accès de folie. Il a été retiré de l'eau par un citoyen et conduit à la station de police.

Le jeune Bonnet, qui était connu de plusieurs personnes, était employé comme garçon de café.

Accident.—Hier après-midi, à deux heures, Fabien Bailly a arrêté dans la rue Bienville. Amédée Germain, homme de service chez le docteur de la victime No 163. Il l'accuse de s'être soustrait à la justice.

Germain nie cet abord. Il y a six mois, à St-Jacques, il a été arrêté pour cette affaire et a été acquitté. Il a envoyé une assignation à la plaignante. Quelques mots plus tard, il s'évada, revint lui et se fit employer en qualité de cocher.

Le docteur Bienvenu en prévoa en attendant que la chaleur de la journée St-Jacques le fasse ralentir.

LA CARTE A PAYER.—*Nous tirons dans le Courrier des Etats-Unis:*

Nous avons dit que la carte à payer pour la réception de l'ambassade japonaise à New-York s'élevait à $300,000. Si la Cité japonaise n'avait pas été entretenue au Metropolitan Hôtel par les trois New-Yorkais, offerts d'officiers de domestiques, les contribuables pouvaient s'attendre aujourd'hui d'avoir à acquitter un assez gros chiffre. Mais les Japonais n'étaient pas les seuls à héberger; il y avait aussi ceux d'un Kossuth ou d'un Napoléon, non pas de Yeddo mais de City Hall, qu'il a aussi fallu pourvoir, loger, habiller—au surtout abreuver; c'est en quoi consiste le chiffre énorme de la carte à payer.

Mais, après tout, les Yankees, environ soixante-dix millions d'hommes, ont un peuple à eux seuls. Si l'on considère que les deux tiers de ces étrangers n'étaient que des domestiques, on trouvera raisonnable le prix moyennes à deux dollars par jour la dépense de chacun d'eux; on sait, en outre, ce que l'on paie le mètre de cotonnade, de drap, de soie, de velours, pour habiller ces domestiques, et l'on s'étonnera que le compte ne soit pas plus élevé. Mais les Japonais n'étaient pas les seuls à héberger; il y avait aussi ceux d'un Kossuth ou d'un Napoléon, non pas de Yeddo mais de City Hall, qu'il a aussi fallu pourvoir, loger, habiller—au surtout abreuver; c'est en quoi consiste le chiffre énorme de la carte à payer.

Ce dernier avec-nous point ces renseignements au sujet de cette accusation de vol!

Je le nie. On arrêta Schaeffer, le bijoutier reconnut des ornements en cheveux, des bagues et des montres qu'il avait vendus à différentes reprises. Le témoin n'a pu dire combien il avait vendu de temps depuis qu'il a vu le bijoutier; on trouvera cette lacune assez naturelle.

Le lieutenant Grevon a déclaré qu'il n'y avait absolument l'accusé n'a rien employé. Il le voit toujours avec des personnes de mauvaises mœurs, dans des maisons de prostitution des lieux suspects. Quelquefois il le voit dans dernier, il fut envoyé pour dix mois au workhouse, par le recorder de Deuxième District, comme suspect et vagabond. Vers le 15 du courant, le lieutenant arrêta Schaeffer, mais ne trouva à la demeure de son père que la femme de celui-ci, qui lui déclara que son mari était allé à la campagne. Mais le lendemain il apprit que Schaeffer était rentré et qu'il était à la maison. Il y retourna avec trois hommes et arrêta le prisonnier, qui fut conduit au poste de police.

Un autre cas:

Le constable Cornelius Dorsey a déclaré qu'il a arrêté hier l'accusé sur la levée, et qu'il a trouvé sur lui quelques-uns des articles.

Qui porte la plainte contre Schaeffer cette fois-là?

M. Pigeon.

Y eut-il contre lui un affidavit quelconque?

Je ne m'en souviens pas.

Pour combien de temps fut-il envoyé au workhouse?

Je ne me rappelle pas.

On donne avec-vous point ces renseignements au sujet de cette accusation de vol?

Non, monsieur.

Le témoin est congédié.

Ainsi, en résumé, on a arrêté Schaeffer, le bijoutier reconnut des ornements en cheveux, des bagues et des montres qu'il avait vendus; il les reconnaît au besoin de police. Je me suis informé de ces personnes et qu'il n'y a rien de semblable.

L'officier Cherrillier a déclaré que Schaeffer est un paresseux et qu'il fréquente une mauvaise société. Il était envoyé au workhouse à différentes reprises. Le témoin n'a pu dire combien il était accusé de temps depuis qu'il a vu le bijoutier; on trouvera cette lacune assez naturelle.

Le lieutenant Grevon a déclaré qu'il n'y a